

# Le manuel d'utilisation et la charte du logotype

Préambule : ce manuel et cette charte ont pour objet de définir ;

- Le cadre d'utilisation du logotype de l'ANCV
- les droits et les obligations des partenaires de l'ANCV sur l'utilisation du logotype.

## I – Manuel d'utilisation du logotype

Le logotype est la signature typographique de l'ANCV. Son utilisation permet aux partenaires (point d'accueil, établissement, location, associations, etc.) d'informer les bénéficiaires ou porteurs de Chèques-Vacances qu'ils acceptent le Chèque-Vacances en paiement de leurs prestations.

Le logotype et pictogrammes sont proposés en téléchargement au format .psd (Adobe Photoshop®), .eps (Adobe Illustrator®), .jpeg (Internet ou traitement de texte) en version quadrichromie.

Les partenaires sont invités à lire attentivement les recommandations décrites dans ce document avant usage du logo et des pictogrammes disponibles en téléchargement sous cet espace privatif [www.ancv.com](http://www.ancv.com) (rubrique professionnels du tourisme et des loisirs / Extranet).



Tons directs :

Bleu : Pantone 654 C

Rouge : Pantone 186 C

Equivalences quadri :

Cyan 100 – Magenta 70 – Jaune 0 – Noir 30

Cyan 10 – Magenta 100 – Jaune 100 – Noir 0

## **II – La charte d'utilisation du logotype**

### **Article 1 – Description du logotype**

Le logotype ANCV est constitué de 3 éléments distinctifs et indissociables :

- L'oiseau
- La typographie Chèque-Vacances
- la typographie ANCV

### **Article 2 – Cadre d'utilisation**

Le logotype ANCV est utilisé par les partenaires du Chèque-Vacances pour mettre en avant leur appartenance au réseau.

### **Article 3 – Ayant droit**

Seuls les partenaires de l'ANCV ayant signé une convention avec elle peuvent utiliser le logotype ANCV conformément à la présente charte sur des supports papier (brochure, plaquette, etc.) et électroniques (sites internet, news letters, etc.)

### **Article 4 – Limite d'utilisation, protection intellectuelle**

Le logotype ANCV est la propriété de l'ANCV.

L'utilisation du logotype est autorisée aux ayants droits uniquement selon les modèles définis dans le manuel d'utilisation.

Toute modification ou adjonction, de quelque nature que ce soit, des modèles définis est exclue.

Le logotype ne pourra être associé ou utilisé sur des supports (papier ou électroniques) à caractère polémique, contraire à la morale ou à l'ordre public, pornographique, xénophobe ou pouvant, dans une plus large mesure, porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre et à l'image de l'ANCV.

### **Article 5 – Utilisation illicite, sanctions**

Toute utilisation illicite du logotype, en non-conformité avec la présente charte sera poursuivie auprès des juridictions civiles et/ou pénales compétentes.

# USAGES ET PLACEMENTS DES MARQUES FILLES

## ➤ USAGES POSSIBLES DANS LE CADRE D'UNE COMMUNICATION MAÎTRISÉE

Le logotype ANCV doit systématiquement rester sur fond blanc. Dans certains cas contraints, il devra être utilisé comme suit :

SUR FOND BLANC



SUR FOND CLAIR



SUR FOND FONCÉ



SUR FOND PERTURBÉ



VERSION NOIRE



## ➤ USAGES POSSIBLES DANS LE CADRE D'UNE COMMUNICATION NON MAÎTRISÉE

Dans le cas d'une communication non maîtrisée par l'ANCV, le logo apparaît systématiquement protégé par un cartouche «photo» rappelant l'univers graphique ANCV.



## ➤ Remarques

Lorsque le nom ANCV est utilisé dans les textes courants, il est impératif de l'écrire en capitales et d'écrire le nom de l'offre en capitales et bas de casse (ANCV Seniors en Vacances)

## ➤ Espace de protection

Le logotype est protégé par un espace de protection (équivalent à la hauteur du «V») au sein duquel aucun élément graphique ne doit apparaître.



# USAGES ET PLACEMENTS DES MARQUES FILLES

## > USAGES INTERDITS

MODIFIER LES COULEURS



MODIFIER LES PROPORTIONS



DÉFORMER LES ÉLÉMENTS



INVERSER LE SENS DE L'OISEAU



MODIFIER LES ESPACEMENTS



MODIFIER LA STRUCTURE



MODIFIER LA TYPOGRAPHIE



## > Taille minimale



Sur certains supports spécifiques (type stylo ou clé USB...), le logotype sera appliqué en taille réduite. Cependant celui-ci ne doit pas être inférieur à 10mm de large.